

Commune de PONT DE CHERUY

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal**

n°66/2020

L'an **deux mil vingt**, le 03 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Espace Pontois, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

**Présents** : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Sébastien **BLACHE**, M. Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

**Procurations** : Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

**Objet : ACQUISITION D'UN FONDS DE COMMERCE**

**Exposé du Maire**

Depuis plusieurs années, la Municipalité a engagé des actions en faveur du maintien de l'activité commerciale en Centre-Ville, afin de conserver à la commune son attractivité en la matière, mais également dans le domaine des services à la personne.

J'ai été récemment contacté par le gérant de la SARL "LE PONTOIS" qui a arrêté son activité de café-bar rue Centrale depuis plusieurs semaines. Je précise que cette personne a acheté un local à peu de distance du Centre-Ville, afin d'y ouvrir une pizzeria.

La période actuelle ne favorisant pas la vie économique, la reprise du café-bar tarde à se concrétiser, ce qui handicap financièrement le nouveau projet commercial précité.

Afin de ne pas avoir deux commerces fermés, l'objectif principal de la Municipalité dans cette procédure est de permettre l'ouverture d'un nouveau commerce (pizzeria) et de rechercher un repreneur pour le café-bar, dès que la situation économique sera plus favorable.

En conséquence, je propose au Conseil d'acheter au gérant de la SARL "LE PONTOIS" le fonds de commerce du café-bar. Si tel était le cas, l'acquisition se ferait au prix de 70.000 €uros.

Vous voudrez bien statuer.

---

### Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Donne un avis favorable à l'achat du fonds de commerce appartenant à la SARL "LE PONTOIS" et ce, au prix de **70.000 €uros**.

☞ Autorise le Maire ou le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer tout document utile à cette acquisition.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour copie certifiée conforme  
Pont de Chéruy, le 4 décembre 2020  
Le Maire,

